



Huissiers xxxxxx xxxxxx ! Il est temps que cela s'arrête

Par **Ldesbiolles**, le **18/05/2017** à **03:25**

Mesdames, messieurs,

Je souhaite faire part d'une arnaque de la part d'huissiers de Justice...

Je suis victime depuis plus d'un an de harcèlement de la part ce cabinet d'huissiers de Justice "xxxxxx xxxxxx" situé dans le département xxx.

J'ai pu enregistrer de manière très claire les conversations téléphoniques que j'ai pu avoir avec ces personnes (quand elles ne me raccrochaient pas au nez...).

Celles-ci me réclament une somme de 250€ par SMS et par email pour un non-retour de box xxxxxx, de mon ancien contrat datant de 2013-2014... Or le matériel à bel et bien été retourné, et tout est rentré dans l'ordre avec xxx. Ce qui n'empêche pas aujourd'hui à ces soit disant huissiers de justice de me harceler de manière hebdomadaire...

je dispose également d'enregistrements téléphoniques du service commercial de xxxxxx me certifiant que je ne leur doit rien, et que ces huissiers de justice n'ont pas à me réclamer une telle somme puisque je suis parfaitement en règle...

J'appelle toutes les personnes ayant été victimes de ce cabinet d'huissiers à conserver toutes preuves pouvant les incriminer de pratiques douteuse et d'harcèlement (mails, SMS, factures de règlement, mise en demeure...).

Je souhaite déposer plainte auprès du procureur de la république afin de dénoncer ces pratiques, qui je le pense non pas lieu d'être.

LA JUSTICE DOIT ÊTRE FAITE !

Ces harcèlements, me tordent l'estomac depuis quelque temps et je pense qu'une plainte collective doit être déposée auprès du procureur de Tours afin d'être entendu !

Je pense que des centaines de personnes sont victimes d'arnaque chaque année de la part ce cabinet d'huissiers et qu'il est temps de réclamer des indemnisations pour préjudice morale

et je pèse mes mots.

Contactez moi au plus vite par mail (xxxxxx afin de rassembler un maximum de faits et de preuves pour fermer ce cabinet, et pour qu'il soit jugé au plus vite, car il s'agit la bel et bien d'abus de pouvoir et de harcèlement ! J'ai pu noter un grand nombre de commentaires retraçant les même dommages et préjudices que j'ai pu subir sur plusieurs forum, il est temps d'agir !

Afin de s'organiser au mieux, je souhaite également créer une page xxxxxx au nom de plaintes huissiers xxxxxx. Elle me permettra de regrouper un maximum de témoignages afin que la plainte est un poids réel aux yeux du procureur de la république !

Vous trouverez l'adresse xxxxxx de la page en tapan xxxxxx sur la barre de recherche xxxxxx...

nous avons besoin de documents et de témoignages alors n'hésitez pas !

Je reste disponible pour pouvoir régler cette affaire au plus vite...

Lucas xxxxxx

Par **Lag0**, le **18/05/2017** à **06:56**

Bonjour,
Quelle est votre question juridique exactement ?

Par **amajuris**, le **18/05/2017** à **09:23**

bonjour,
il appartient à votre ancien opérateur d'informer le créancier qu'il n'y a plus de dettes à recouvrir.
tant que l'huissier n'a pas reçu cette information, il continuera à tenter de recouvrir cette dette conformément à la demande qui lui faite votre opérateur.
salutations